

C.B.B.A.

Cabinet de Commissariat aux Comptes

12, rue Edgar Brandt - 72000 Le Mans

Tél. : 02.43.16.13.80 - Fax : 02.43.16.13.84

E-mail : cbba@wanadoo.fr

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME

**ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
REGIE PAR LA LOI DE 1901**

5, rue de Rome
93561 ROSNY SOUS BOIS

Exercice clos le 31 octobre 2009

**FEDERATION FRANCAISE
DE CYCLISME****5, rue de Rome
93561 Rosny sous Bois****EXERCICE 2008/2009****RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

(Exercice clos le 31 octobre 2009)

Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux compte de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article R612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I- Convention entre la FFC et la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC)

La convention entre la FFC et la LNC, adoptée par votre Assemblée Générale du 6 septembre 2008 et signée le 8 septembre 2008, pour une durée allant jusqu'au 31 octobre 2009, prévoit une annexe financière dans son article 29. Cette dernière a pour objet de définir les relations financières induites entre la FFC et la LNC, en fixant les conditions de partage et de versement des montants considérés, à savoir :

- Article 1^{er} - Prix

Les prix des courses et des épreuves déléguées en gestion à la LNC, relèvent de la FFC, en vertu du règlement de l'Union Cycliste Internationale.

Les prix des courses sont versés sur un compte spécialement ouvert à cet effet, dont le solde est débiteur au 31 octobre 2010 de 3.558.363 euros.

- Article 2 - Caisse de secours

Il a été convenu qu'une somme forfaitaire de 300.000 euros, sera prélevée sur la caisse de secours figurant dans les comptes de la FFC et constituée avant la création de la LNC. Un versement de 20.000 euros a été prévu sur une durée de 15 annuités.

Au cours de l'exercice, il a été versé une somme de 20.000 euros

- Article 3 - Prime au champion du monde professionnel homme sur route, contre-la-montre et cyclo-cross

La FFC s'est engagée à régler la totalité des primes jusqu'à la somme de 69.000 euros, provisionnée à ce jour par la LNC.

- Article 4 - Fonds de garantie des prix

La FFC doit régler les prix d'une épreuve déléguée en gestion à la LNC, en cas de manquement d'un organisateur, à due concurrence de 77.000 euros

Par ailleurs, à l'issue du paiement par la FFC à la LNC des sommes mentionnées aux articles 2 et 5 de la convention qui les lie, la somme de 77.000 euros pourra être reversée à la LNC, selon un échéancier déterminé entre les parties selon les possibilités financières de la FFC.

Au terme du présent exercice, le solde du compte « fonds de garantie des prix » des coureurs professionnels, dans les comptes de la FFC est de 77.000 euros.

- Article 5 - Capital de départ

Une somme de 400.000 euros, qui correspond au « capital de départ », est à verser par la FFC à la LNC.

Une somme de 100.000 euros à valoir sur ce « capital de départ » a été payée par la FFC sur cet exercice, conformément aux termes de la convention.

Il a été convenu que le solde du « capital de départ » sera versé en 15 annuités d'égales valeurs.

- Article 6 - Tarification du secteur professionnel

La tarification du secteur professionnel, relative aux licences, droits d'organisation et droits d'enregistrement des équipes membres de la LNC, est une compétence du Conseil d'Administration de la LNC.

JR

- Article 7 - Contribution de la LNC au développement du secteur « amateur »

La LNC s'est engagée à participer au développement du secteur amateur, par :

- une aide aux actions des comités régionaux : la FFC a perçu au titre de l'exercice un montant de 73.441 euros, reversé aux comités régionaux ;
- une aide aux actions du siège social : le montant perçu par la FFC est égal à celui qui avait été défini, soit 71.000 euros.

- Article 8 - Charges de structure

La convention conclue entre votre fédération et la LNC, avait évalué pour le présent exercice à 135.000 euros, la redevance relative aux charges de structure engagées par la FFC (mise à disposition de locaux, utilisation de divers services de la FFC, ...)

La facturation faite par la FFC à la LNC, au titre de l'exercice, se décompose comme suit :

- gestion médicale.....	= 10.000 euros
- mise à disposition de locaux ..	= 11.984 euros
- frais administratifs	= 14.879 euros
- frais de gestion des prix	= 18.000 euros
	<u>54.863 euros</u>

à ce montant s'ajoute la refacturation des primes d'assurance, soit 218.300 euros.

- Article 9 - Championnats de France ouverts aux coureurs professionnels

La convention prévoit pour l'exercice, l'affectation du résultat comptable des championnats de France sur route « professionnels » à la FFC, ainsi que l'attribution à la LNC de la moitié des espaces publicitaires réservés à la FFC.

II - Conventions d'apurement des dettes des comités régionaux

Des conventions d'apurement de dettes ont été conclues avec plusieurs comités régionaux. Ces accords constituent des conventions réglementées, dans la mesure où leurs présidents sont membres de votre Conseil d'administration.

Ces conventions d'apurement de dettes ont été signées le 27 octobre 2009 et autorisées par le Conseil d'administration des 16 et 17 octobre 2009, avec le comité de Corse, celui d'Ile de France, ainsi que celui de Martinique. Les modalités de ces conventions ne commenceront à produire leurs effets qu' à compter de l'exercice ouvert à partir du 1^{er} novembre 2009.

Fait au Mans, le 28 janvier 2010

Pour la SARI C.B.A.,
Philippe RONDEAU
Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

FEDERATION FRANÇAISE DE CYCLISME

**ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
REGIE PAR LA LOI DE 1901**

5, rue de Rome
93561 ROSNY SOUS BOIS

Exercice clos le 31 octobre 2009

**FEDERATION FRANCAISE
DE CYCLISME
5, rue de Rome
93561 Rosny sous Bois**

EXERCICE 2008/2009

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 octobre 2009)

Mesdames,
Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2009, sur:

- le contrôle des comptes annuels de la Fédération Française de Cyclisme, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues

et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, relatives à la justification des appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre l'opinion ci-dessus, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les règles et principes comptables suivis par votre association sont conformes aux informations données dans l'annexe ;
- les vérifications que nous avons réalisées sur la présentation d'ensemble de comptes, n'appellent pas de commentaires particuliers.
- sur la base des informations qui ont été mises à notre disposition, nous avons contrôlé, en fonction des données décrites dans l'annexe et des éléments connus, les estimations comptables retenues pour les calculs des dépréciations constituées sur les stocks et les créances, ainsi que celles afférentes aux provisions pour risques et charges.

Les appréciations qui s'inscrivent dans notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans le rapport financier, ainsi que dans les documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait au Mans, le 28 janvier 2010

Pour la SARL C.B.B.A.,
Philippe RONDEAU
Commissaire aux Comptes

FFC CONSO
CONSO
5 RUE DE ROME

Bilan actif

N° Siret 78444876300028
NAF (APE)
N° Identifiant FR 07784448763
Période du 01/11/08
au 31/10/09
Tenue de compte : EURO

93561 ROSNY SOUS BOIS

Document fin d'exercice

Comptabilité 100 pour SQL Server 14.04

Date de tirage 27/01/10

à 10:43:51

Page : 1

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 31/10/08
Capital souscrit non-appelé				
Capital souscrit non-appelé				
Immobilisations incorporelles	1 039 261,56 €	951 274,90 €	87 986,66 €	135 900,27 €
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets, licences	1 039 261,56 €	951 274,90 €	87 986,66 €	135 900,27 €
Fonds commercial				
Autres immob. incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	5 247 083,94 €	3 346 561,86 €	1 900 522,08 €	2 018 354,56 €
Terrains	359 840,91 €		359 840,91 €	359 840,91 €
Constructions	2 035 081,85 €	1 136 437,76 €	898 644,09 €	947 135,01 €
Installations techn., mat., outil				
Autres immob. corporelles	2 852 161,18 €	2 210 124,10 €	642 037,08 €	711 378,64 €
Immob. corporelles en cours				
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	189 605,54 €		189 605,54 €	170 656,51 €
Participations				
Créances rattach. à des particip.				
Autres titres immobilisés	15,24 €		15,24 €	15,24 €
Prêts	142 476,16 €		142 476,16 €	124 859,58 €
Autres immob. financières	47 114,14 €		47 114,14 €	45 781,69 €
TOTAL I	6 475 951,04 €	4 297 836,76 €	2 178 114,28 €	2 324 911,34 €
Stocks et en-cours	2 035 225,53 €	1 225 658,48 €	809 567,05 €	865 951,26 €
Matières premières & approvisionnement	1 899 311,03 €	1 225 658,48 €	673 652,55 €	689 180,76 €
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises	135 914,50 €		135 914,50 €	176 770,50 €
Avances & acomptes versés/com.	16 151,00 €		16 151,00 €	69 087,50 €
Avances & acomptes versés/com.	16 151,00 €		16 151,00 €	69 087,50 €
Créances	3 791 230,38 €	71 093,41 €	3 720 136,97 €	2 524 493,78 €
Clients et comptes rattachés	1 999 096,94 €	63 531,86 €	1 935 565,08 €	2 206 718,33 €
Autres créances	1 792 133,44 €	7 561,55 €	1 784 571,89 €	317 775,45 €
Capital souscrit -appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Disponibilités	3 734 654,40 €		3 734 654,40 €	4 841 909,38 €
Disponibilités	3 734 654,40 €		3 734 654,40 €	4 841 909,38 €
Charges constatées d'avance	103 039,03 €		103 039,03 €	77 766,57 €

FFC CONSO
CONSO
5 RUE DE ROME

Bilan actif

N° Siret 78444876300028
NAF (APE)
N° Identifiant FR 07784448763
Période du 01/11/08
au 31/10/09
Tenue de compte : EURO

93561 ROSNY SOUS BOIS

Document fin d'exercice

Comptabilité 100 pour SQL Server 14.04

Date de tirage 27/01/10

à 10:43:51

Page : 2

Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 31/10/08
Charges constatées d'avance	103 039,03 €		103 039,03 €	77 766,57 €
TOTAL II	9 680 300,34 €	1 296 751,89 €	8 383 548,45 €	8 379 208,49 €
Charges à répartir/plus.exerc.(III) Charges à répartir/plus.exerc.				
Primes rembours. d'obligations (IV) Primes de rembours. d'obligations				
Ecart de conversion actif (V) Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	16 156 251,38 €	5 594 588,65 €	10 561 662,73 €	10 704 119,83 €

be.

FFC CONSO
CONSO
5 RUE DE ROME

Bilan passif

N° Siret 78444876300028
NAF (APE)
N° Identifiant FR 07784448763
Période du 01/11/08
au 31/10/09
Tenue de compte : EURO

93561 ROSNY SOUS BOIS

Document fin d'exercice

Comptabilité 100 pour SQL Server 14.04

Date de tirage 27/01/10

à 10:43:52

Page : 3

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 31/10/08
Capital			7 622,42 €	7 622,42 €
Capital			7 622,42 €	7 622,42 €
Primes d'émission, de fusion				
Primes d'émission, de fusion				
Ecart de réévaluation				
Ecart de réévaluation				
Réserves			490 747,72 €	490 747,72 €
Réserve légale				
Rés. statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées			338 298,70 €	338 298,70 €
Autres réserves			152 449,02 €	152 449,02 €
Report à nouveau			-1 995 931,80 €	-1 748 878,64 €
Report à nouveau			-1 995 931,80 €	-1 748 878,64 €
Résultat de l'exercice			1 581 072,70 €	-247 053,16 €
Résultat de l'exercice			1 581 072,70 €	-247 053,16 €
Subventions d'investissement				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Provisions réglementées				
TOTAL I			83 511,04 €	-1 497 561,66 €
Produits émissions titres particip.				
Produits émissions titres particip				
comptes de liaisons				
comptes de liaisons				
Avances conditionnées				
Avances conditionnées				
TOTAL I BIS				
Provisions pour risques			197 094,01 €	1 756 695,28 €
Provisions pour risques			197 094,01 €	1 756 695,28 €
Provisions pour charges			327 695,00 €	296 831,00 €
Provisions pour charges			327 695,00 €	296 831,00 €
TOTAL II			524 789,01 €	2 053 526,28 €
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				

FFC CONSO
CONSO
5 RUE DE ROME

Bilan passif

N° Siret 78444876300028
NAF (APE)
N° Identifiant FR 07784448763
Période du 01/11/08
au 31/10/09
Tenue de compte : EURO

93561 ROSNY SOUS BOIS

Document fin d'exercice

Comptabilité 100 pour SQL Server 14.04

Date de tirage 27/01/10

à 10:43:52

Page : 4

Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311008
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes aup. étab. finan.			783 492,10 €	860 758,25 €
Emprunts & dettes aup. établ. fin.			783 492,10 €	860 758,25 €
Emprunts et dettes financ. divers			23 806,59 €	36 306,59 €
Emprunts et dettes financ. divers			23 806,59 €	36 306,59 €
Avanc. & acptes reçus/com en cours				
Av. & ac. reçus s/com. en cours				
Dettes fourniss. & cptes rattachés			1 072 310,58 €	1 308 226,90 €
Dettes fourniss. & cptes rattachés			1 072 310,58 €	1 308 226,90 €
Dettes fiscales et sociales			992 971,59 €	1 082 632,19 €
Dettes fiscales et sociales			992 971,59 €	1 082 632,19 €
Dettes sur immo. et cptes rattachés				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
Autres dettes			6 626 979,91 €	6 547 556,24 €
Autres dettes			6 626 979,91 €	6 547 556,24 €
Produits constatés d'avance			453 801,91 €	312 675,04 €
Produits constatés d'avance			453 801,91 €	312 675,04 €
TOTAL III			9 953 362,68 €	10 148 155,21 €
Ecarts de conversion passif (IV)				
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL (I+Ibis+II+III+IV)			10 561 662,73 €	10 704 119,83 €

FFC CONSO
CONSO
5 RUE DE ROME

Compte de résultat

N°Siret 78444876300028
NAF (APE)
N°Identifiant FR 07784448763
Période du 01/11/08
au 31/10/09
Tenue de compte : EURO

93561 ROSNY SOUS BOIS

Document fin d'exercice

Comptabilité 100 pour SQL Server 14.04

Date de tirage 27/01/10

à 10:44:48

Page : 1

Détail des postes			Au 311009	Au 311008
CHARGES D'EXPLOITATION				
Coût d'achat des marchandises			66 773,63 €	14 661,95 €
Achats de marchandises			27 728,07 €	46 757,75 €
Variations de stocks de march.			39 045,56 €	-32 095,80 €
Consommation exercice /tiers			9 501 401,54 €	9 295 702,35 €
Achats matières premières			694 317,12 €	546 321,11 €
Achats autres approvisionnements				11 803,47 €
Variation de stocks Mat./approv.			-119 539,63 €	-91 923,43 €
Autres achats et charges externes			8 926 624,05 €	8 829 501,20 €
Impôts, taxes et vers. assimilés			316 564,29 €	305 231,27 €
Impôts, taxes et vers/ assimilés			316 564,29 €	305 231,27 €
Charges du personnel			3 595 313,79 €	3 860 649,75 €
Salaires et traitements			2 483 648,80 €	2 691 804,11 €
Charges sociales			1 111 664,99 €	1 168 845,64 €
Dotations aux amortis. & provisions			1 580 889,68 €	3 046 693,96 €
Amort. sur immobilisations			282 368,47 €	291 310,34 €
Provis. sur immobilisations				
Provis. sur actif circulant			1 229 258,48 €	1 157 383,62 €
Amort. pour risque et charges			69 262,73 €	1 598 000,00 €
Autres charges			530 837,36 €	400 199,62 €
Autres charges			530 837,36 €	400 199,62 €
TOTAL I			15 591 760,29 €	16 923 138,90 €
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes-parts résultats/op comm.				
CHARGES FINANCIERES (III)			27 374,39 €	35 671,38 €
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			27 374,39 €	35 671,38 €
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)			524,48 €	430 053,28 €
Sur opérations de gestion				428 869,98 €
Sur opérations en capital			524,48 €	1 183,30 €
Dotations aux amort. & provis.				
PARTICIP. SALARIES EXPANSION (V)				
Partic. salariés Expansion				
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)				
Impôts sur les bénéfices				
Solde créditeur			1 581 072,70 €	
Bénéfice			1 581 072,70 €	
TOTAL II+III+IV+V+VI			1 608 971,57 €	465 724,66 €
TOTAL GENERAL (CHARGES)			17 200 751,86 €	17 388 863,56 €

FFC CONSO
CONSO
5 RUE DE ROME

Compte de résultat

N° Siret 78444876300028
NAF (APE)
N° Identifiant FR 07784448763
Période du 01/11/08
au 31/10/09
Tenue de compte : EURO

93561 ROSNY SOUS BOIS

Document fin d'exercice

Comptabilité 100 pour SQL Server 14.04

Date de tirage 27/01/10

à 10:44:48

Page : 2

Détail des postes			Au 311009	Au 311008
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Montant net Chiffre d'affaires (A)			2 618 201,49 €	2 357 289,59 €
Ventes de marchandises			96 578,82 €	157 688,31 €
Production vendue (B&S)			2 521 622,67 €	2 199 601,28 €
Autres produits d'exploitation (B)			14 537 362,55 €	14 619 309,82 €
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			4 548 459,00 €	4 684 017,60 €
Reprise /prov. & transferts charge			2 740 925,94 €	2 409 722,31 €
Autres produits			7 247 977,61 €	7 525 569,91 €
TOTAL (A+B)			17 155 564,04 €	16 976 599,41 €
QUOTES-PARTS RESULTATS /OP COM (II)				
Quotes parts résultat/op. comm.				
PRODUITS FINANCIERS (III)			44 516,80 €	151 403,55 €
De participations				
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			0,25 €	4 504,25 €
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.			44 516,55 €	146 899,30 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS (IV)			671,02 €	13 807,44 €
Sur opérations de gestion				22,24 €
Sur opér. de capital, cess. actifs			671,02 €	1 450,00 €
Sur opér. de capital, subv. d'inv.				
Autres opér. de capital				12 327,10 €
Reprises/prov. & transf. de charges				8,10 €
Solde débiteur				247 053,16 €
Perte				247 053,16 €
TOTAL GENERAL PRODUITS			17 200 751,86 €	17 388 863,56 €

LR.

ANNEXE AU BILAN

Annexe au bilan qui présente les caractéristiques suivantes :

le bilan de l'exercice présente un total de	10 561 663 €
le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :	
un total produits de	17 200 752 €
un total charges de	15 619 679 €
dégage un résultat de	1 581 073 €

L'exercice considéré :
- débute le 1^{er} novembre 2008
- se termine le 31 octobre 2009
- et à une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des Comptes Annuels.

ER

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Conformément aux instructions ministérielles du 15 septembre 1998 et du 19 février 1999 fixant le cadre fiscal des associations, la FFC a dissocié ses activités purement associatives de celles à caractère lucratif (au sens de ces instructions).

Suite à une recommandation des services fiscaux, une section spécifique à la France Cycliste a été créée afin de tenir compte du régime fiscal applicable à la presse.

L'organisation comptable de l'exercice clos le 31 octobre 2009 a été établie en fonction des règles fixées par ces instructions.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

IMMOBILISATIONS

En 2006, des composants ont été identifiés conduisant à isoler de la structure globale du bâtiment, le terrain, le parking, la climatisation et la toiture et les durées d'amortissement ont été reconsidérées pour correspondre à la durée de vie réelle estimée des biens.

Evaluation au coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

. Construction (structure générale de bâtiment)	50 ans	
. Agencement et installation	10 ans	
. Matériel et logiciel informatique	3 ans et 4 ans	
. Mobilier et matériel de bureau	5 ans	
. Matériel roulant	5 ans	
. Autres matériels	4 et 5 ans	RR



STOCKS

Les stocks sont évalués compte tenu du prix d'achat et des frais accessoires.

Une provision est constituée en fonction de l'obsolescence et de la valeur d'utilité.

Compte tenu de l'obsolescence plus rapide observée sur les premières années d'utilisation des stocks techniques, la méthode de calcul reste identique à celle de l'exercice précédent.

Les taux de provisions cumulées s'établissent à :

- première année :	40%
- deuxième année :	60%
- troisième année	75%
- quatrième année et suivante :	85%

Les stocks de vêtement sont provisionnés en fonction des dépréciations spécifiques qui pourraient être constatées.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DR



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION
PAR SECTEUR :**

Secteur "Vie Associative" :	13872499 €
Secteur "Activités" :	2866865 €
Secteur "France Cycliste" :	416200 €

EFFECTIFS AU 31 OCTOBRE 2009 :

44 personnes dont 14 art.4/4bis

PR.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROVISION POUR RISQUES

URSSAF :

Compte tenu des éléments connus à ce jour relatif au litige avec l' URSSAF une provision de 158 695 € a été maintenue au bilan.

AFFAIRE MEYER

La responsabilité de la Fédération française de Cyclisme avait été engagée dans cette affaire confirmé par La Cour d'Appel de Colmar le 7 octobre 2005 en retenant que le taux de la perte de chance subie par Mr Meyer pourrait être fixé à un taux de 50 %,

Le 6 octobre 2008 par acte du Palais, Mr Meyer sollicite le versement d'une indemnité calculée sur les bases du droit commun estimée à 3 496 993,98 euros,

Il avait été décidé de provisionner ce litige à hauteur 50 % soit 1 748 000 euros diminué de 150 000 euros correspondant à la garantie assurance,

Le 8 Janvier 2010 la Cour d'Appel de Colmar déboute Monsieur Jean-François Meyer de sa demande, la reprise de provision (1 598 000 €) a été intégrée.

HONORAIRES AUDIT LEGAL

Les honoraires relatifs à l'audit légal de l'exercice d'élève à 23 880 euros H.T

SALAIRES

Le montant global des rémunérations des trois plus hauts salaires s'élève à 270 461 euros au titre de l'exercice.

DR

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUITE

CONVENTION ENTRE LA FFC ET LA LNC

En date du 23 janvier 2010 le Conseil d'Administration de la FFC a approuvé une nouvelle convention avec la LNC, dont l'échéance est prévue en Mars 2012 à son article 30. Dans son article 31 il est précisé que son renouvellement ne peut se faire par tacite reconduction.

Les conséquences financières de cette convention, chiffrées traduites dans l'annexe financière se traduisent par les engagements suivants :

1°) Sommes dûes par la FFC

Sommes figurant en dettes dans les comptes de la FFC à attribuer à la LNC :

- | | |
|---|-----------|
| - Art 2 : Caisse de Secours de Cyclisme Professionnel (300 000 €) | 280 000 € |
| Montant versé en 15 annuités de 20 000 € au 30 septembre de chaque année à compter de l'exercice comptable 2009 (1er novembre 2008 - 31 octobre 2009) soit (300 000 € -20 000 €) | |
| - Art 4 : Fonds de garantie des prix | 77 000 € |
| Montant à verser selon un échéancier à déterminer entre les parties selon les possibilités de la FFC, | |

Sommes occasionnant une charge pour la FFC

- | | |
|---|-----------|
| - Art 3 : Prime Champion du Monde | 69 000 € |
| A verser par la FFC à l'issue du paiement des sommes mentionnées aux articles 2 et 5 selon un échéancier à déterminer entre les parties, | |
| - Art 5 : " Capital de Départ" | 300 000 € |
| Une somme de 100 000 € à été versée à la création de la LNC le solde (400 000€ - 100 000 €), sera versé le 31 janvier de chaque année à compter de l'exercice comptable 2010 (1er Novembre 2009 - 31 Octobre 2010), en 15 annuités, | |

2°) Sommes dûes par le LNC

- | | |
|--|----------|
| - Art 7 : Contribution de la LNC au développement du secteur amateur : | 75 000 € |
| Aide aux actions des Comités Régionaux, versement par année pour 2010 et 2011 | |
| Aide aux actions du Siège Fédéral versement par année pour 2010 et 2011, | 70 000 € |
| - Art 8 : Charges de structure | 68 000 € |
| la LNC contribuera aux charges de structure FFC, engagées pour son compte (mise à disposition de locaux, utilisation des divers services FFC etc,) | |
| Une commission sera crée afin d'évaluer annuellement le montant des charges visées à cet article, | |

RR

...

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUITE

PROVISIONS POUR CHARGES

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture du bilan s'élèvent à 311 095 € (charges sociales de 51,5 % incluses).

Les indemnités au titre des médailles du travail ont été estimées au 31/10/2009 à 16 600 €.

ER .

ANNEXES A L'ACTIF DU BILAN

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES

	VALEUR BRUT début d'exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUT fin d'exercice
LOGICIELS	1 029 528	1 895		1 031 423
LOGICIELS JOURNAL	7 838			7 838
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.				
AVANCES S/IMMOS INCORP. REALISATION DE LOGICIELS				
TOTAL	1 037 366	1 895		1 039 281

AMORTISSEMENTS CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES

	AMORTISSEMENTS début d'exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AMORTISSEMENTS fin d'exercice
LOGICIELS	894 680	49 429		944 109
LOGICIELS JOURNAL	6 786	380		7 166
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORP.				
TOTAL	901 466	49 809		951 275

ANNEXES A L'ACTIF DU BILAN

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	VALEUR BRUT début d'exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUT fin d'exercice
TERRAIN	359 841			359 841
BATIMENT	2 035 082			2 035 082
AGENCEMENT INSTALLATION	1 044 514	15 203		1 059 717
MATERIEL DE TRANSPORT	159 445			159 445
MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	474 745	14 474	-4 386	484 833
MATERIEL DE CHRONOMETRAGE	26 896	6 616		33 512
MATERIEL JOURNAL	21 254			21 254
MATERIEL SPORTIF / LABORATOIRE	551 340	66 390		617 730
MATERIEL MOBILIER DE BUREAU	327 576			327 576
MATERIEL MOBILIER DE STAND	60 861	7 638		68 499
MATERIEL DE RECEPTION	4 875			4 875
PETIT MATERIEL	37 409		-35 180	2 249
MATERIEL DIVERS	67 541	4 929		72 470
TOTAL	5 171 378	115 250	-39 546	5 247 083

JK

ANNEXES A L'ACTIF DU BILAN

AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	AMORTISSEMENTS début d'exercice	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AMORTISSEMENTS fin d'exercice
BATIMENT	1 087 947	48 491		1 136 438
AGENCEMENT INSTALLATION	577 455	64 496		641 951
MATERIEL DE TRANSPORT	138 235	9 860		148 095
MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	395 343	44 094	-3 861	435 576
MATERIEL DE CHRONOMETRAGE	26 896	887		27 783
MATERIEL JOURNAL	17 725	761		18 486
MATERIEL SPORTIF / LABORATOIRE	438 849	47 459		486 308
MATERIEL MOBILIER DE BUREAU	319 513	4 318		323 831
MATERIEL MOBILIER DE STAND	60 211	1 948		62 159
MATERIEL DE RECEPTION	4 875			4 875
PETIT MATERIEL	36 789	450	-35 160	2 079
MATERIEL DIVERS	49 184	9 796		58 980
TOTAL	3 153 024	232 560	-39 021	3 346 561

dr

ANNEXES A L'ACTIF DU BILAN

PRETS

	BRUTS	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	NET
PRET LT 1% CONSTRUCTION	104 477	20 235		124 712
AUTRES PRETS	20 383		-2 618	17 765
DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	45 782	1 332		47 114
	-----	-----	-----	-----
TOTAL	170 643	21 567	-2 618	189 590

DR



ANNEXES A L'ACTIF DU BILAN

STOCKS & EN-COURS

	VALEUR STOCKS début exercice	VALEUR STOCKS fin exercice 08/09	VARIATION du STOCKS
MATIERES PREMIERES & APPROVISIONNEMENTS	1 777 961	1 899 311	121 350
MARCHANDISES	176 770	135 914	-40 856
TOTAL	1 954 731	2 035 225	80 494

PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS

	PROVISION STOCKS début exercice	PROV STOCKS fin exercice	VARIATION PROVISIONS
MATIERES PREMIERES	441 616	679 816	238 200
MARCHANDISES	647 164	545 843	-101 321
TOTAL	1 088 780	1 225 659	136 879

DR

ANNEXES A L'ACTIF DU BILAN

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	BRUTS	PROVISIONS	NET
CLIENTS DIVERS	544 124		544 124
COMITES REGIONAUX	1 237 026		1 237 026
CLIENTS DOUTEUX	74 383		74 383
FACTURES A ETABLIR	143 563		143 563
PROV. POUR DEPREC. CLIENTS		63 531	-63 531
	-----	-----	-----
TOTAL	1 999 096	63 531	1 935 565

AUTRES CREANCES

	BRUTS	PROVISIONS	NET
ETAT SUBVENTION A RECEVOIR	1 481 332		1 481 332
TVA DEDUCTIBLE / A DECAISSER / FNP	12 376		12 376
DEBITEURS DIVERS	28 847	7 562	21 285
PRODUITS A RECEVOIR	242 709		242 709
TICKETS RESTAURANT	5 352		5 352
PRETS AVANCE AUX PERSONNELS + ORGANISMES SOCIAUX	21 517		21 517
FOURNISSEURS Avances et Acomptes	16 151		16 151
1% CONSTRUCTION			
	-----	-----	-----
TOTAL	1 808 284	7 562	1 800 722

TOTAL GENERAL	3 807 380	71 093	3 736 287
----------------------	------------------	---------------	------------------

DR



ANNEXES A L'ACTIF DU BILAN

BANQUES

	MONTANTS
BANQUE POPULAIRE "Vie Associative"	301 989
BANQUE POPULAIRE "France Cycliste"	-210 636
BANQUE POPULAIRE "Activités"	13 382
BANQUE POPULAIRE "Gestion Prix"	3 558 364
H S B C	275
CHEQUES POSTAUX	24 403
INTERETS COURUS A RECEVOIR	44 517
TOTAL	3 732 304

CAISSE

	MONTANTS
CAISSE "Vie Associative"	820
CAISSE Devises "Vie Associative"	80
CAISSE "Activités"	1 274
CAISSE "La France Cycliste"	177
TOTAL	2 351

TOTAL GENERAL	3 734 655
----------------------	------------------

AR

ANNEXES AU PASSIF DU BILAN

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

EMPRUNTS ET DETTES

	NET
EMPRUNT BANQUE POPULAIRE "Vie Associative"	781 662
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	1 830

TOTAL	783 492

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

	NET
DEPOTS RECUS	17 807
AUTRES DETTES	6 000

TOTAL	23 807

Dr

ANNEXES AU PASSIF DU BILAN

FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	NET
COLLECTIF FOURNISSEURS	561 225
FACTURES NON PARVENUES	511 085
	<hr/>
TOTAL	1 072 310 <i>28</i>



DETTES FISCALES ET SOCIALES

	NET
PERSONNEL FRAIS A PAYER (PROVISIONS)	361 193
CAISSE RETRAITE COMPLEMENTAIRE ANEP (ex IRNIS)	17 577
CAISSE RETRAITE CADRES CRICA	6 942
I.R.P.S. (ex ANEP PRESSE)	1 054
I.R.C.P.S. (ex CAISSE RETRAITE CADRES PRESSE)	511
AGESSA	247
AGF (CADRES)	2 495
URSSAF	102 476
GARP	15 415
IONIS PREVOYANCE	2 040
MUTUELLE GMC	2 034
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER (PROVISIONS)	177 088
TAXE D'APPRENTISSAGE	2 784
FORMATION CONTINUE	7 648
1% CONSTRUCTION	2 310
TAXE SUR SALAIRES	33 928
TVA S/FACTURE A ETABLIR	17 244
TVA COLLECTEE	80 578
TVA A DECAISSER	21 316
ETAT RETENUE A LA SOURCE	114 852
ETAT FRAIS A PAYER	21 768
ETAT FRAIS A PAYER (PROVISIONS)	1 472
TOTAL	992 972

DR



ANNEXES AU PASSIF DU BILAN

AUTRES DETTES

	NET
CAISSE SECOURS PROFESSIONNELS	19 631
FONDS GARANTIES (PRIX COURSES)	77 000
CAISSE SECOURS AMATEURS	31 973
CLIENTS EXONERES	6 260
DEPOTS PRIX DIVERS	2 766 160
PRELEVEMENTS DIVERS SUR PRIX	144 192
ASSUREUR	1 422 094
CHARGES A PAYER	149 963
PRIX COUREURS FRANCE	551 061
PRIX COUREURS FEDERATIONS ETRANGERES	1 072 755
COMITES A REGULARISER	3 248
CREDITEURS DIVERS	15 382
LIGUE DU CYCLISME	290 822
AVANCE ET FRAIS A PAYER	76 439
TOTAL	6 626 980

20

ETAT DES CREANCES

INTITULE	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Prêts (1) (2)	142 476		142 476
Autres immobilisations financières	47 114		47 114
TOTAL	189 590		189 590
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	74 383		74 383
Clients et comptes rattachés	1 924 713	1 924 713	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et Comptes rattachés	21 518	21 518	
Sécurité Sociale et autres Organismes sociaux	5 352	5 352	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	12 376	12 376	
Autres impôts taxes et versements assimilés			
Divers	1 481 332	1 481 332	
Groupe et Associés (2)			
Débiteurs divers	271 556	271 556	
TOTAL	3 791 230	3 716 847	74 383
Charges constatées d'avance	103 039	103 039	
TOTAL	103 039	103 039	

ETAT DES DETTES

INTITULE	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligatoires convertibles (1)			
Autres emprunts obligataires (1)			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)			
- à un an maximum à l'origine			
- à plus d'un an à l'origine	783 492	77 266	706 226
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	23 807	23 807	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 072 311	1 072 311	
Personnel et Comptes rattachés	361 193	361 193	
Sécurité Sociale et autres Organismes sociaux	340 621	340 621	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	233 990	233 990	
Obligations cautionnées			
Autres impôts taxes et versements assimilés	57 167	57 167	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et Associés (2)			
Autres dettes	6 626 980	6 304 185	322 795
Dettes représentatives de titres empruntés			
Produits constatés d'avance	453 802	453 802	
TOTAL	9 953 363	8 924 342	1 029 021

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

INTITULE	Montant au début de l'exercice	Augmentation Dotations de l'exercice	Diminutions et Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions sur risques et charges	2 053 526	69 263	-1 598 000	524 789
TOTAL	<u>2 053 526</u>	<u>69 263</u>	<u>-1 598 000</u>	<u>524 789</u>

DR

DETAIL DES CHARGES A PAYER

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	Au 31/10/2009	Au 31/10/2008
Intérêts courus sur emprunt	1 830	1 830
TOTAL	1 830	1 830

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	Au 31/10/2009	Au 31/10/2008
Factures non parvenues	511 085	630 075
TOTAL	511 085	630 075

DETTES FISCALES ET SOCIALES

	Au 31/10/2009	Au 31/10/2008
Dettes provisionnées Congés Payés	165 813	193 113
Dettes provisionnées 13ème mois	98 948	97 489
Dettes provisionnées Heures Années	40 706	42 226
Dettes provisionnées prime performance JO 2008		86 500
Dettes provisionnées sur vacances + Indemnité	55 726	73 813
Autres organismes sociaux à payer	177 088	204 009
Etat - Charges à Payer	1 471	1 869
TOTAL	539 752	698 999

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS FINANCIERS A RECEVOIR

	Au 31/10/2009	Au 31/10/2008
Produits financiers à recevoir sur VMP	44 517	146 899
TOTAL	44 517	146 899

Handwritten initials



DETAIL DES PRODUITS & CHARGES
CONSTATES D'AVANCE

DETAIL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Au 31/10/2009	Au 31/10/2008
Produits constatés d'avance	453 802	312 675
TOTAL	453 802	312 675

DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Au 31/10/2009	Au 31/10/2008
Charges constatées d'avance	103 039	77 767
TOTAL	103 039	77 767

TOTAL GENERAL	556 841	390 442
----------------------	----------------	----------------

dr

**DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS
EXCEPTIONNELS**

CHARGES SUR OPERATIONS DE GESTION ET EN CAPITAL

	Au 31/10/2009	Au 31/10/2008
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Affaire Sulpice (2008)		428 870
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	524	1 183
TOTAL	524	430 053

PRODUITS SUR OPERATIONS DE GESTION ET EN CAPITAL

	Au 31/10/2009	Au 31/10/2008
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		12 357
Produits exceptionnels sur opérations de capital	671	1 450
TOTAL	671	13 807

BR